

Le prix d'une gifle - 1/1

Pendant qu'en France, des parents (peut-on encore appeler "ça" des parents ?) tuent leurs enfants sous les coups, en Allemagne, une mère a eu une amende pour avoir giflé sa fille...

Le 17 octobre, en Allemagne, une mère ayant giflé sa petite fille à un arrêt de bus s'est vue infliger une amende de 75 euros par un tribunal de Cologne qui a estimé que ce genre de correction était particulièrement inapproprié de la part de parents.

Pour sa défense, elle a dit que c'était un "geste-réflexe" parce qu'elle craignait de voir sa fille courir sur la chaussée.

Des témoins l'avaient dénoncée en estimant que la gifle avait été particulièrement "violente".

75 euros, n'est-ce pas exagéré pour une simple gifle ?

Pendant ce temps, en France 18 500 mauvais traitements ont été recensés en 2002 dont : 2000 de violences psychologiques, 5000 de négligences lourdes, 5600 de violences physiques et 5900 de violences sexuelles.

Récemment, Prescillia, 13 mois et Dylan, 4 ans, sont morts à Strasbourg sous les coups de leur parents.

Selon Patrice Blanc, secrétaire général de la Défenseure des enfants affirme, qu'en France, 8 enfants décèdent par semaine suite aux maltraitances commises par leurs parents !

La bonne solution serait-elle d'interdire comme en Allemagne ou en Angleterre, les fessées, les gifles et autres "formes d'éducation" ?

En attendant, le Sénat a adopté jeudi en séance de nuit le projet de loi du ministre délégué à la Famille Christian Jacob sur la protection des mineurs maltraités, dont le dispositif phare est la création d'un "observatoire national de l'enfance en danger".

"Même les enfants
qui se taisent ont
quelque chose à dire"

Pour finir, voici quelques sites pour l'aide aux enfants :

<http://www.allo119.gouv.fr>

<http://www.fondation-enfance.org/final/>